



COMMISSION REGIONALE DU FOOTBALL ENTREPRISE

PROCES-VERBAL N°4

Le 28 OCTOBRE 2021

Lisieux

Présents : LECHEVALIER antoine, président de la Commission
CHARHANI Jérémie, BERNIERES Jocelyn, DANCEL Guy, BAILLARD Patrick, NOUET
Gilbert

Excusé : MARIE Jacques

Assiste : DUMETZ Sebastien, VOISIN Bertrand (Président du District du Calvados)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

Rappels importants :

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, il convient d'utiliser une feuille de match papier puis, après le match, la scanner ou la photographier, et l'envoyer le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 06 16 92 30 84. Puis l'expédier par courrier à la Ligue.

Calendrier – Réglementation – Obligation :

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.



1- APROBATION DES PROCES VERBAUX :

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité le procès-verbal :

- N°3 en date du 30 septembre 2021, publié le 08 octobre 2021 sur le site de la Ligue

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 28/10/2021, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

3- AFFAIRES EN COURS ET COURRIERS :

Match : AS POLICE DU HAVRE / FC HAPTEL ET BATIMENT - Coupe Nationale Football

Entreprise :

Forfait déclaré de l'AS POLICE DU HAVRE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS POLICE DU HAVRE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de FC HAPTEL ET BATIMENT sur le score de 0 à 3.

4- INTERVENTION DE M. DUMETZ, MEMBRE DE L'UNFE :

Sébastien Dumetz fait une introduction des démarches et des travaux effectués par l'UNFE au niveau national et vers la FFF.

Il fait aussi le compte rendu de la réunion de ce jour avec M. LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, M. BAILLARD Patrick, président du pôle compétition, M. LECHEVALIER Antoine, président de la CRFE et M. DANCEL Guy, membres de la CRFE. Voici les points abordés :

- Demande l'aide de la Ligue pour lancer une campagne de Mailing aux clubs libres pour les informer que la saison prochaine, ils auront l'opportunité de créer une section Football Entreprise dans le but de participer aux championnats régionaux seniors FE du samedi après-midi (Reste à définir les modalités de participation ? Section / Club Entreprise)
- Demande l'aide de la Ligue pour lancer une campagne de Mailing aux entreprises pour créer une équipe en championnat lors de la saison prochaine dans les différents districts de la Ligue (Mécénats, dons aux associations, aide à la création...)
- Demande l'aide de la Ligue pour lancer une campagne de Mailing aux communes du territoire de la Ligue pour créer une équipe en championnat lors de la saison prochaine dans les différents districts, ils ont des terrains mais très souvent plus d'équipe qui utilise leur terrain municipal.
- Comment modifier/améliorer le flux de création et affiliation d'un nouveau club : trop compliqué aujourd'hui
- Si on va plus loin : Quid de la Licence unique ? Sous quelle licence joueront les joueurs de ces nouvelles équipes ?
- Accueil des équipes des armées, police, pompiers, gendarmerie ... point à clarifier et à étudier.



- Antoine Lechevalier et Sébastien Dumetz devront présenter des idées pour la prochaine réunion du Comité Directeur de la Ligue du 29/11/2021, réunion pour laquelle ils sont invités par le Président Leresteux.

La Commission en conclu qu'il faut solliciter l'aide des Présidents de District pour sauver l'activité.

5- FOOTBALL ENTREPRISE DANS LE DISTRICT DU CALVADOS :

La Commission a le plaisir d'accueillir M. VOISIN, président du District du Calvados et remercie M. BAILLARD, président du pôle compétition, de sa présence.

M. VOISIN apporte plusieurs informations concernant le championnat Football Entreprise du District :

- Le championnat s'appelle « Foot Loisir Départemental »
- Au départ composé uniquement d'équipe Football Entreprise, il est aujourd'hui composé d'équipe Entreprise, Loisir, et Libre
- Le championnat est uniquement orienté vers la pratique Loisir : les clubs ne veulent pas subir les mêmes obligations qu'un club participant à un championnat football entreprise ou libre : horaire / licences / qualification / calendrier
- Les clubs ne veulent surtout pas de championnat « traditionnels » ou participer à la Coupe de Normandie / Coupe Nationale
- En termes de dotation, les clubs enregistrant plus de 10 licences loisirs obtiennent ballons et maillots

Suite à toutes ces informations, la Commission propose d'organiser une journée / demi-journée (à Lisieux ?) avec des équipes de ce championnat et des équipes des championnats Football Entreprise Régionaux.

La Commission creusera cette idée de « portes ouvertes du Football Entreprise » lors de prochaines réunions.

6- PROCHAINE RÉUNION :

La prochaine réunion de la Commission est fixée au mercredi 17 novembre 2021 à 18h00 à Lisieux.

7- FIN DE SEANCE :

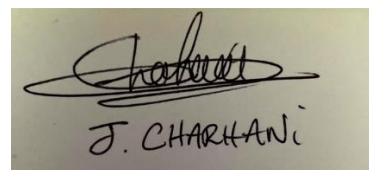
La séance est levée à 21h.

Le président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jérémie CHARHANI

